

Nombre de membres**Séance du mardi 02 mars 2021****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-et-un et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée le 25 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 10**Sont présents:** Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO**Votants:** 11**Représentés:** Isadora DANJAU**Excuses:** Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Leslie CARRASCO, Jean-Benoît LEPERS**Absents:****Secrétaire de séance:** Michelle NOUVELLON

Lecture et approbation du précédent compte-rendu.

Nomination d'un secrétaire de séance.

Objet: Compte administratif 2020 - budget principal - 2021 03*Vu la nomenclature M14,**Vu le budget primitif 2020,**Vu l'exécution comptable 2020,*

Il est présenté les résultats de l'exécution comptable 2020, dont les résultats sont ci-dessous résumés :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019		898 365.36		164 531.58
Réalisé en 2020	441 512.58	668 444.99	178 796.91	227 471.71
Résultat de clôture 2020 (dépenses-recettes)		226 932.41		48 674.80
Y compris avec le report N-1		1 125 297.77		213 206.38

Madame Michelle NOUVELLON, responsable de la commission finances, présente le détail par sections.

I/ Section de fonctionnement**A/ Dépenses:**

- charges de gestion courante: 71 029€ environ ont été consommés en 2020 contre 61 332€ en 2019. Cette hausse s'explique par:

. 7845€ d'entretien de fossés. Ces travaux ont été réalisés sur les 2 exercices précédents et ont fait l'objet d'une régularisation de paiement sur l'exercice 2020,

. 3 343€ d'achat de masques dont le détail est présenté ci-dessous:

	prix	quantité
Au Cœur de l'étoffe	1275€	250 adultes +50 enfants
Pierre le Goff	528€	800 masques jetables
Subvention (maxi 4.25€/masque réutilisable et 0.66€/masque jetable)		640€ encaissé
CA Gaillac-Graulhet	2 180.50€ (solde pris en charge après déduction subvention)	700 adultes + 100 enfants
Coût total commune	3 343.50€	

- charges de personnel: 27 041€ ont été dépensés contre 61 764€ en 2019. Il est rappelé que la commune emploie trois agents, 2 titulaires et 1 agent contractuel depuis juin 2019. En 2020, ce dernier a été comptabilisé sur une année entière de même que les cotisations correspondantes.
- atténuations de produits: 191 219€ ont été dépensés dont 190 703€ versé aux titres de Attributions de Compensations (AC) à la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pour le fonctionnement scolaire, périscolaire, voirie transférée et SDIS.
- charges financières: 4 597€ d'intérêts d'emprunts ont été remboursés.
- charges exceptionnelles: 8 605€ ont été versés contre 32 260€ en 2019 (annulation exceptionnelle de 21 119€ de charges de personnel transféré).

B/ Recettes:

- reversement sur recettes: 299 988€ ont été encaissés en 2020, article relativement stable par rapport à 2019 (293 751€),
- dotations: la Commune a perçu 322 634€ contre 292 016€ en 2019. Il est précisé que la Commune a encaissé notamment 21 000€ de plus de Dotation de Solidarité Rurale et environ 8 700€ de plus de Dotation Nationale de Péréquation.

II/ Section d'investissement

Madame Michelle NOUVELLON rappelle au Conseil que le contexte sanitaire 2020 n'a pas permis de lancer dès cette première année de mandat de nouveaux projets.

Les travaux de réfection des façades de la chapelle Ste Sigolène ont néanmoins pu être engagés et soldés pour 42 240€. La Commune a perçu 14 913€ de subvention DETR (solde Région à percevoir en 2021).

Point sur des opérations d'investissement :

	Aménagement urbain route de Rabastens	Atelier municipal (achat et aménagement)
Dépenses 2018	15 218.11	
Dépenses 2019	233 637.15	
Dépenses 2020		78 697.09
Total dépenses	248 855.26	
Recettes 2018	19 018.50	
Recettes 2019	23 278.30	67 000 emprunt
Recettes 2020	100 516.98	2 574 acompte DETR aménagement
Total recettes	142 813.78	
Coût	106 041.48	
	LEADER à encaisser	

Madame Michelle NOUVELLON fait le point sur les emprunts en cours:

Points emprunts	Dettes initiales	années	Reste dû 31/12/2020	
Logements sociaux	205 849€	30	139 329.70	Pris en charge par les loyers perçus
Travaux mairie	100 000€	15	69 851.32	
Voirie	100 000€	10	0	Soldé 2020
Atelier technique	67 000€	10	58 972.11	

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces éléments sont conformes au compte de gestion tenu par les services de la Trésorerie.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal de la commune tel que présenté.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 sera délibérée ultérieurement. Il précise que les résultats 2020 tels que présentés seront majorés des résultats du budget annexe assainissement, clos au 01/01/2020 suite au transfert de compétence à cette date au profit de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Objet: Demande de prise en charge au titre de l'action sociale - 2021 04

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un dossier d'aide a été reçu en mairie au titre de l'action sociale pour un impayé d'eau. Il est précisé que ce dossier a été élaboré par une assistante sociale et a été examiné au préalable par la commission extra-municipale d'action sociale. Le demandeur a été reçu par Mme Magali PEZOUS, Deuxième adjoint.

Entendu cet exposé, sur proposition favorable de la commission compétente et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE une aide sociale au bénéfice de l'administrée, afin de régler en lieu et place une facture d'eau pour 82.29€,
- DIT que l'assistante sociale de l'administrée sera contactée par un référent de la commission d'action sociale pour la mise en place d'un meilleur suivi de l'administrée,
- DIT que les demandes d'aides sociales devront faire l'objet systématique d'une rencontre entre le demandeur et un référent de la commission d'action sociale.

Objet: Reconduction de l'aide à l'installation du dispositif Présence verte - 2021 05

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Centre Communal d'Action Sociale de Parisot avait renouvelé par délibération du 20 novembre 2013 la conclusion d'une convention entre la Commune et la société Présence Verte. Par son biais, une participation communale de 30€ est versée pour l'installation d'un dispositif de téléassistance à domicile.

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a été dissout et intégré au budget communal : les demandes d'aides sont prises en charge au niveau de l'article spécifique lié à l'action sociale de la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'une facture a été récemment reçue.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la reconduction du dispositif d'aide à l'installation d'appel d'urgence Présence verte à hauteur de 30€,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est précisé qu'une communication à ce sujet sera prévue à l'élaboration du prochain journal municipal.

Objet: Convention prestation assainissement - 2021 06

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'Assainissement Collectif. La Communauté ne dispose cependant pas de moyens propres pour assurer l'exercice intégral de cette compétence en régie. Il est ainsi pertinent de recourir à une prestation de service auprès des communes ayant une organisation interne pouvant assurer certains types de prestations.

Les conditions de mise en œuvre financière et opérationnelle de cette prestation doivent faire l'objet d'une convention entre la commune de Parisot et la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Parisot afin de fixer le cadre financier et opérationnel d'une prestation de service d'Assainissement collectif pour une durée d'un an.
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir un projet de convention, ainsi que de prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention après validation de celle-ci par les services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Objet: Comptabilité / acompte 2021 - 2021 07

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut :

- recouvrer les recettes de fonctionnement, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget N-1,
- mandater les dépenses liées au remboursement d'emprunt.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, sur son autorisation, il est susceptible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1 (non compris les crédits afférant au remboursement d'emprunt).

Monsieur le Maire précise avoir reçu des factures d'investissements à mandater (remboursement cautions, paiement frais de bornage).

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE l'autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissements 2021, hors restes-à-réaliser et dans la limite des crédits votés avant le vote du budget primitif 2021

	Crédits ouverts 2020	Montant avant le vote du budget 2021
2031 – programme 252 frais d'études	10 000€	2 500€
165 – dépôt et cautionnement	550€	137,50€

Objet: Renouvellement Convention Relais Fourrière - 2021 08

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne dispose pas d'emplacement spécifique et réglementaire pour garder des chiens errants, dans l'attente soit d'en retrouver le propriétaire soit de les déposer à la SPA. Aussi, la collectivité est liée depuis plusieurs années par convention avec l'association les Temps orageux pour la prestation de relais fourrière des chiens errants.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le renouvellement de la convention Relais Fourrière " Les Temps Orageux" sur la base des tarifs suivants (reconduction tarifs):

. temps d'intervention 20€,

. hébergement 9€/jour,

. prestation pour 3 jours, y compris carburant 71€,

. coût total de l'intervention avec dépôt du chien à la SPA 83.40€.

- RAPPELLE l'application d'une amende forfaitaire de 100€ à l'encontre du propriétaire de chien errant.

Questions diverses :

1/ Maison pluridisciplinaire de santé à Lisle-sur-Tarn

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les dispositions approuvées lors du Conseil municipal du 27/01/2020 :

La population retenue pour la clé de répartition est la population municipale donnée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année 2020, soit un total de 7 664 habitants répartis de la façon suivante :

Lisle-sur-Tarn	4 694	61,25%
Montans	1 431	18,67%
Parisot	959	12,51%
Peyrole	580	7,57%
Total	7 664	100,00%

Monsieur le Maire fait un point sur l'étude réalisée relative à la réalisation du projet par la société THEMELIA.

Monsieur le Maire précise que la somme de 959€ devra être inscrite au budget primitif 2021.

2/ point RGPD

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une convention a été conclue le 25/02/2020 avec l'Association des Maires du Tarn pour mettre en conformité la commune de Parisot avec les normes de protection des données.

Un temps de formation a été effectué le 12/02/2021 et un état des lieux sommaire des données récoltées en mairie a été réalisé.

Rappel du coût de la prestation en fonction de la population:

Première année 280€, les années suivantes 196€

3/ point commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.